



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration° Mme BERGE (M. PEYROULET)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. CAYRON

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

Partie Formelle

Délibérations :

-Plan Mercredi 2021-2024

Mme LACROIX, Maire Adjointe à l'Education et au Social rappelle que la commune est engagée dans un Projet Educatif Territorial et dans le dispositif « Plan Mercredi » lancé à la rentrée 2018 suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires et au retour à la semaine de 4 jours.

Cette convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte de qualité du Plan Mercredi. Elle prévoit d'accompagner l'offre d'accueil du mercredi d'un soutien financier supplémentaire et d'un taux d'encadrement adapté pour les accueils périscolaires.

La convention est conclue à compter du 31 Août 2021 jusqu'au 30 Août 2024.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte la convention Plan Mercredi 2021-2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

-Plan Vélo 64

Mme Bareille Maire Adjointe à l'Urbanisme Réseaux et Mobilités indique que le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à projets pour soutenir la réalisation des études et des travaux concourant à la réalisation des schémas locaux cyclables.

- Phase 1 : étude / Mars 2021

70% de la dépense HT avec une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 30 000 €

- Phase 2 : travaux / Octobre 2021

20% de la dépense HT

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département encourage à des réponses concertées et groupées entre les communes.

Dans le cadre d'une délégation de Maîtrise d'Ouvrage, le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilité (SMPBPM) peut assurer pour le compte des communes intéressées, une réponse groupée pour la réalisation des études.

A ce stade, il est envisagé 1 réponse groupée :

- Montardon, Sauvagnon, Serres-Castet, Navailles-Angos

Mme Bareille souligne qu'au regard des enjeux de sécurité prioritaires sur la commune et compte tenu des nombreux conflits d'usage, des vitesses excessives relevées et des besoins de circulation apaisée et partagée exprimés, cet appel à projets apparaît comme l'opportunité de réfléchir à un schéma directeur opérationnel et concerté pour appréhender la mobilité cyclable dans son ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adhère à la démarche de réponse groupée portée par le SMPBPM pour l'appel à projets du Département ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage pour le volet études.

Partie Informelle

Le reste de la séance est consacré à la présentation du diagnostic des voiries communales afin d'établir un plan pluriannuel de réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h30.
Prochain Conseil Municipal le 5 mars 2021

Fait à SAUVAGNON, le 26 février 2021



Le Maire,
Bernard PEYROULET